

COMITÉ DE PILOTAGE - APAJH04
Le 25 juin 2015 de 17h30 à 19h30 dans les locaux du siège à Château-Arnoux

Le compte-rendu du Copil Associatif du 21 avril 2015 est approuvé.

Extrait du projet associatif « *Engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité qui interroge aussi bien les militants que les personnels et qui, au-delà des aspects techniques, doit s'appuyer sur une culture associative, l'APAJH 04, attachée à la recherche de solutions innovantes, expérimentales, se doit de faciliter les évolutions. Elle est particulièrement attentive à la parole, aux demandes, au regard porté par les personnes accueillies ou accompagnées.* »

Ce Copil associatif est le 3^{ème}. Les orientations associatives et les comptes rendus sont tenus à la disposition de tout le personnel sur le site internet, tout comme le Rapport Moral, validé par l'Association.

Le 26 juin 2015, auront lieu les négociations du CPOM avec l'ARS. Ce dernier reprend les orientations associatives, décrit la mise en place du dispositif Sessad, et pose le principe de la territorialisation (qui reste à décliner davantage). L'objectif étant de pouvoir offrir aux personnes en situation de handicap du département, sur tous les territoires, toutes les ressources de l'APAJH et, à plus long terme, toutes les ressources de l'ensemble des associations.

Le fonctionnement en dispositif :

Le CPOM a intégré la notion de dispositif pour mieux répondre aux besoins : toutes les souplesses dans l'accompagnement sont maintenant possibles. Les nouvelles notifications CDAPH doivent tenir compte du fonctionnement en dispositif proposé par l'APAJH04.

Une question se pose maintenant : ce serait un « plus » si l'enfant n'avait pas à se déplacer pour être scolarisé dans l'établissement médico-social.

Travaux engagés sur les Unités d'Enseignement :

Beaucoup d'idées, et des perspectives ont été avancées lors des copil et groupes de travail, les intentions sont bien identifiées mais rien de concret n'est ressorti pour l'instant sur la définition de l'UE à mettre en place, là où l'inclusion doit être centrale. Il faut une approche pluridisciplinaire, avancer ensemble et co-construire : c'est à l'APAJH04 d'être force de proposition en cohérence avec ses orientations associatives et d'y intégrer la notion de transversalité. Nous devons être vigilants à ce que la spécialisation des professeurs d'école ne constitue pas un frein à cette transversalité souhaitée.

Il faut que les enfants restent dans les écoles, mais il y a des difficultés face aux écarts de niveau. L'école « ordinaire » rejette les enfants qui ne rentrent pas dans « les clous » et de fait, crée de la souffrance. Face à cet état de fait, il faut absolument militer pour que TOUS les enfants soient inscrits dans leur école. Il faudrait aussi que l'enseignant « intramuros » puisse sortir de l'établissement médico-social pour soutenir la scolarité des élèves dans leur école de rattachement.

A l'APAJH de rendre accessibles les écoles pour que les enfants bénéficiant d'une notification de la CDAPH y aient toute leur place et qu'à terme, il n'y ait plus de classe dites « protégées » dans les établissements médico-sociaux ; c'est la commande politique posée par Ségolène Neuville, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion.

Il faut partir du PPS, s'appuyer sur l'exigence de l'Inspection Académique de mettre à jour tous les PPS des jeunes scolarisés dans les établissements de l'APAJH, et par ce biais construire ou reconstruire un temps Education Nationale dans l'école. Pour les enfants qui vont être prochainement accueillis par les établissements de l'APAJH, il faut être vigilant à ne pas créer de rupture avec le système scolaire ordinaire (inscription active à maintenir).

Les conventions cadre avec l'Education Nationale sont à rédiger : il faut préciser qui fait quoi au sein de ces Unités d'Enseignement qui pourraient aussi bien s'appeler « Unité Externalisée ». Ces unités permettraient de proposer ce temps de scolarité dans l'établissement scolaire dont dépend l'élève en fonction de ses besoins identifiés dans son PPS.

Les membres du COPIL s'accordent sur la nécessité de mettre en place une commission associative sur l'Unité d'Enseignement. La date du 8 octobre 2015 de 13h30 à 16h30 est posée.

Au niveau des familles et leur représentativité :

Un réel manque est souligné. Leur participation est indispensable à l'écriture du Cpom mais rien n'a été fait. Ils ont été invités aux groupes de travail, de même, sur les CVS, les portes ouvertes,... l'expression, la participation des parents n'est pas suffisante. Les parents ne se mobilisent pas assez, alors que les professionnels ont besoin de leur expertise.

Et pourtant la demande est bien là au vu de la participation massive des familles lors du colloque TDA/H organisé par le Pôle des Lavandes à Gap, qui a été un réel succès.

Il est précisé que les parents pourront prendre toute leur place dans la mise en œuvre du CPOM au travers de « Fiches Action Parents » qui restent à créer.

Pour connaître les besoins et attentes des familles, il faut peut-être créer un espace citoyen, non directement lié à la vie des établissements de l'APAJH04. Pourquoi pas une commission dédiée, ou un CVS associatif qui permettrait d'asseoir la représentativité des familles. On peut aussi imaginer l'organisation de « Cafés Parents »... tout cela dans l'objectif de sortir d'une place de « parent spectateur » et de prendre une véritable place de « partenaire à part entière ».

L'association APAJH04, avec les familles, pourrait également mener la réflexion sur le thème « Parents : place à donner / place à prendre »... c'est des idées.

A savoir : la FCPE a mis en place un groupe « ASH » pour l'information des familles.

Les membres du COPIL s'accordent sur la nécessité de mettre en place une commission associative sur « Expression des familles et représentativité ». Mme Nicod-Blanc se charge de rédiger un projet en ce sens à destination dans un premier temps des parents élus aux CVS des établissements de l'APAJH04.

Remarque : il faut aussi penser aux parents dont leur enfant est sur liste d'attente et qui ont également droit à la parole.

La MDPH04 organise à Manosque, le 1^{er} octobre 2015, un colloque pour les 10 ans de la loi de 2005.

Les parents sont tous sollicités par la MDPH pour prendre la parole sur la thématique du « projet de vie ». Beaucoup de questions sont posées par rapport au projet de vie : comment peut-on aider les parents à s'exprimer sur ce sujet, à formuler un projet de vie pour leur enfant ? Les parents ne savent pas toujours quels sont leurs droits, ont du mal à se projeter... et les professionnels ne sont pas les mieux placés pour les accompagner dans cette formulation.

Pourquoi ne pas mettre en place une « commission parents de parents » qui puisse leur venir en aide ? Les enfants « sans handicap » pourraient également avoir une définition bien à eux du projet de vie... on pourrait envisager cette question d'une manière plus large, plus ouverte...

A savoir : dans les Bouches du Rhône, l'association Interparcours a mis en place une aide territorialisée, non spécialisée, constituée par un binôme « personne concernée / professionnel », qui peut aider les personnes à la formulation de leur projet de vie.

Le prochain COPIL est fixé au :

☞ **Judi 8 octobre 2015, de 17h30 à 19h30**, au siège à Château-Arnoux.

La liste des objectifs, pour le 8 octobre, reste inchangée, à savoir :

- **cartographier** le département, y répertorier les acteurs et les ressources,
- travailler sur les **valeurs**, les **fondamentaux** du travail pour un accompagnement de qualité. Cela peut se faire sous forme de charte.
- repérer tous les **risques de ruptures** dans le parcours de vie de jeunes et répertorier ce qui devrait être mis en place pour y pallier ;
- lister les **écarts** constatés entre l'accompagnement mis en œuvre et les besoins identifiés et partagés avec les familles, ce qui revient à identifier et qualifier les besoins non couverts ;

Auquel vient s'ajouter le travail sur :

- l'**expression**, la représentativité des familles,
- la Commission Associative sur les **Unités d'Enseignement**.

Pour rappel : ces analyses pourraient être réalisées avec les professionnels, tout établissement et service confondus en partenariat avec les familles. Celles-ci peuvent être sollicitées au travers des CVS et des groupes d'expression. Il faut que ce travail prospectif soit réalisé dans une démarche commune.